



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 15/2017

le 3 mai 2017

Concerne :

Réponse au postulat de M. Anthony Abbott (PLR) « Au marché, samedi, à la Tour ! ».

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de répondre au postulat de M. Anthony Abbott (PLR) intitulé « Au marché, samedi, à la Tour ! ». Ce dernier invite la Municipalité à étudier la faisabilité de l'organisation d'un marché alimentaire sur la place des Anciens-Fossés, d'abord trimestriel puis à terme hebdomadaire.

2. Historique

Le postulat de M. Abbott a été déposé lors de la séance du 11 mai 2016 du Conseil communal. Suite à son développement, plus d'un cinquième des membres a soutenu la demande de renvoi à une commission de prise en considération. Cette dernière a siégé le 24 mai 2016 et proposé la prise en considération du postulat avec transmission à la Municipalité pour étude et préavis. Le rapport de ladite commission a été présenté et validé lors de la séance du Conseil communal du 22 juin 2016.

3. Réponse au postulat

Le postulat souligne le succès du premier marché de Noël organisé en décembre 2015 par la SICAT et rappelle que la place des Anciens-Fossés présente toutes les qualités et infrastructures requises pour l'organisation régulière de marchés. Cette demande implique quatre dimensions : faisabilité, fréquence, implication des commerçants locaux et impact financier pour la commune.



Le rapport de la commission chargée d'examiner la prise en considération du postulat adressait à la Municipalité les demandes suivantes :

1. Prévoir la tenue d'un marché principalement d'alimentation le samedi.
2. Préparer un cahier des charges à soumettre à la SICAT.
3. Organiser une réunion avec la SICAT pour avis et propositions.
4. La publication des dates auxquels se tiendront les marchés.

a. Position de la Municipalité

La Municipalité précédente estimait que ce n'était pas son rôle d'organiser un marché, ni de sélectionner des commerçants, mais d'en faciliter l'organisation par une structure tierce à travers la mise à disposition des emplacements ainsi que des prestations communales nécessaires. Ce paquet de prestations aurait un impact financier limité, pour autant que la tente communale n'en fasse pas systématiquement partie. Par ailleurs, la Municipalité avait émis un doute quant au niveau de fréquentation d'un marché hebdomadaire le samedi ainsi que son attractivité pour les commerçants, compte tenu de la concurrence évidente des marchés de Vevey et Montreux. Estimant que la SICAT était l'interlocuteur légitime ainsi que la structure la plus compétente sur cette question, la Municipalité lui a donc fait part de cette demande en sollicitant une prise de position de sa part en vue d'une éventuelle collaboration.

Par ailleurs, le traditionnel marché hebdomadaire du jeudi s'organise de manière autonome. Les commerçants intéressés s'inscrivent auprès de la police du commerce et le Service de l'urbanisme et des travaux publics se charge de leur mettre l'électricité à disposition. Le nombre des marchands (3 à 5 en général) varie quelque peu au gré des saisons et leur offre se concentre pour l'essentiel sur le repas de midi.

b. Position de la SICAT

La SICAT, dans sa réponse du 12 décembre 2016 adressée à la Municipalité par son président M. François Vodoz, juge l'idée d'organiser un marché hebdomadaire le samedi peu souhaitable. En effet, le comité de la SICAT préfère organiser un marché d'envergure chaque trimestre tout en améliorant le marché du jeudi pour lequel il a déjà plusieurs idées.

c. Création de la Société de développement de La Tour-de-Peilz (SD La Tour)

Entretemps, la SD La Tour a été créée courant janvier 2017. Elle se fixe pour objectif de participer et contribuer au développement général de La Tour-de-Peilz en créant et coordonnant différentes manifestations et animations, ainsi qu'en soutenant et faisant la promotion des commerçants, artisans et indépendants boélands. Cette nouvelle entité a rencontré la Municipalité pour lui présenter son fonctionnement et ses projets. Elle prend donc le relais de la SICAT pour l'organisation des marchés sur la place des Anciens-Fossés et autres événements à La Tour-de-Peilz. Par l'intermédiaire de son président M. François Vodoz, elle présente le programme suivant pour 2017 :

- 29 avril : Marché et vide-dressing « Printemps en fête »
- 21 octobre : Marché « L'automne en Fête »
- 16 et 17 décembre : Marché de Noël

Ces trois marchés sont soutenus par la commune qui souhaite accompagner la SD La Tour dans ses différents projets. En revanche, il n'entre pas dans les intentions de la Municipalité d'organiser elle-même des marchés hebdomadaires à La Tour-de-Peilz.



Postulat

Au marché, samedi, à la Tour !

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le succès du marché de Noël à la Tour, en décembre dernier, n'aura échappé à personne.

Les commerçants occasionnels, interrogés se sont déclarés satisfaits et prêts à considérer une présence régulière.

La tenue du marché **le jeudi matin**, limite à l'évidence une participation importante de la population en particulier, de la population active professionnellement.

D'autre part la Place des Anciens-Fossés présente des atouts uniques favorisant une bonne fréquentation : accès direct au parking souterrain, proximité des transports publics, circulation agréable pour les piétons et les cyclistes, présence de deux distributeurs majeurs, de pharmacies, de boulangeries, sans oublier notre fromagerie ainsi que nos vigneron et maraîchers voisins qui pourraient se déplacer pour l'occasion !

Par ce postulat, le PLR et le soussigné souhaitent inviter la Municipalité :

- A étudier rapidement la faisabilité, d'offrir à terme, un **marché à la Tour, le samedi matin**, dans le but d'animer régulièrement, de manière simple, utile et agréable, notre nouvelle place en tenant compte des éléments suivant :
 - Fréquence du marché, avec une éventuelle progression dans le temps trimestriel, mensuel, hebdomadaire.
 - Consultation des commerçants voisins de la place
 - Impact financier pour la commune

Je demande que le présent postulat soit renvoyé à une commission pour statuer sur sa prise en considération.

Anthony ABBOTT, PLR